



Le 06/07/12

Didier Le Buhan
président du Comité d'Animation de Robien
à
Bruno Joncour
Maire de St Brieuc

objet:
projet de réhabilitation de l'ancienne discothèque rue Emile Zola

Monsieur le Maire,

Plusieurs habitants de la zone du quartier proche de l'ancienne discothèque de la rue Emile Zola ont tenu à rencontrer le CAR sur le sujet de la réhabilitation de cet établissement.

C'est bien volontiers qu'il l'a fait, d'autant qu'un article paru dans la presse régionale de ce mercredi 4 juillet apporte quelques précisions sur l'avancée de ce projet.

Les habitants directement exposés aux mouvements associés à cette boîte de nuit nous ont rappelés l'ensemble des nuisances qu'elle avait pu apporter au quartier lorsqu'elle était encore en fonctionnement: bruits nocturnes intenses liés au stationnement anarchique des automobiles (la discothèque ne dispose pas d'un parking propre suffisant!), présence de personnes alcoolisées ou droguées dans les rues et devant leurs portes, rixes violentes à répétition...

Ils ont tenu à rappeler que l'histoire de l'ancien établissement s'était particulièrement mal terminée, par des coups de feu et des morts, ce qui avait d'ailleurs amené à la fermeture de l'établissement antérieur.

Les conditions de vie dans la rue Emile Zola ne sont pas, par ailleurs, particulièrement faciles compte tenu, par exemple, de la présence d'un établissement industriel dont les résultats en matière de limitation des nuisances restent encore imparfaits.

Il convient cependant de souligner que la rue connaît depuis quelques temps une amélioration marquée par la présence de nouveaux habitants.

Les habitants rencontrés ont, à juste titre et avec un complet bon sens, insisté sur la nécessité pour la Ville de conforter cette amélioration et donc de refuser d'ajouter de « nouvelles nuisances aux anciennes »!

Le comité de quartier, que vous n'avez pas sollicité ni invité à la réunion que vous organisez ce 12 juillet (cf.OF), estime qu'une analyse approfondie opérée par la Ville doit être diligentée avant que toute décision ne soit prise.

Cette analyse devra prendre en compte les arguments légitimes des habitants ainsi que l'ensemble des données du PADD (développement durable) sur lequel le PLU devant être prochainement voté s'appuie et notamment sur les données propres au respect de l'environnement quotidien des citoyens.

Le CAR rappelle qu'il a fait des propositions d'aménagement du quartier de Robien en insistant sur « **la mixité des programmes collectifs/maisons individuelles...permettant à des familles de s'installer dans de l'habitat individuel dense** » ceci valant pour l'ensemble de ses parties rue Emile Zola comprise!

Pour celle-ci il avait aussi mis en évidence ses **potentialités environnementales** liées à la conversion d'une ancienne voie de chemin de fer en voie de circulation douce et à l'ouverture des espaces verts proches des archives départementales et du tertre Marie Dondaine...

Rappelons que le projet de discothèque se trouve en immédiate proximité du tertre Marie-Dondaine considéré comme un espace urbanisable à terme (UA2?) par les documents du PLU qui nous ont été renvoyés (« 25% de logements sociaux, 60% de collectifs et 40% d'individuels denses »)!

Ces propositions sont contradictoires avec le fonctionnement d'une discothèque accessible pour l'essentiel en voiture mais sans espace de stationnement suffisant et génératrice de bruit nocturne.

Il serait absurde que des préconisations qui semblaient avoir retenu l'attention des élus et cohérentes avec le futur PLU, soient remises en question au motif que c'est l'ancien POS qui doit ici s'appliquer (cf. votre courrier aux habitants reçu dans la semaine du 25 au 30 juin par eux)!

Les conditions d'un débat serein méritent d'être réunies tant la question soulevée par ce projet pose celle de la capacité des pouvoirs publics à privilégier l'intérêt collectif. Nous vous proposons donc de surseoir à la réunion de ce 12 juillet (par ailleurs très mal commode pour de nombreux habitants en congés) et de la programmer fin septembre après que tous les arguments auront été estimés et valorisés.

Soyez assuré monsieur le maire de nos meilleures salutations